



Société Alzheimer

LAISSEZ UN HÉRITAGE POUR DEMAIN

**Pouvez-vous imaginer un monde sans troubles neurocognitifs
qui dévastent les familles?**

**En faisant un don testamentaire à la Société Alzheimer,
vous pouvez aider à concrétiser ce rêve.**

La Sociétés Alzheimer est le fer de lance de la lutte contre les troubles neurocognitifs. Elle finance des projets de recherche vitaux, porte des initiatives de représentation et offre un soutien bienveillant aux personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou d'autres troubles neurocognitifs. Par l'intermédiaire de ses Sociétés Alzheimer régionales, elle propose de l'aide à ces personnes partout au pays.

La réalité, c'est que d'ici 2030, plus d'un million de personnes au Canada vivront avec un trouble neurocognitif. Et pourtant, notre système de santé n'est pas prêt à faire face à la demande.

En inscrivant un don dans votre testament, vous laissez aux générations futures un héritage d'espoir et d'avancées.

Ensemble, nous pouvons accélérer la recherche, offrir de meilleurs traitements et fournir un soutien crucial aux personnes touchées par les troubles neurocognitifs au Canada.

Qu'est-ce qu'un don testamentaire?

Le don testamentaire est un moyen de laisser un héritage permanent. C'est un acte profondément généreux dont les retombées se feront ressentir longtemps après votre départ. Voici les différentes formes possibles :

- **Don spécifique** : Vous pouvez donner une somme précise, par exemple : « 10 000 \$ pour faire avancer des projets de recherche révolutionnaires sur le traitement des troubles neurocognitifs ». C'est une manière directe d'avoir un impact immédiat sur une cause qui vous est chère.
- **Don résiduel** : Vous pouvez laisser un pourcentage de votre succession, par exemple : « 10 % de ce qu'il reste de mes biens ». En augmentant proportionnellement à votre patrimoine, votre don contribuera durablement aux progrès.
- **Don conditionnel** : Un don conditionnel vous permet de ne donner que si certains critères sont satisfaits. Grâce à cette flexibilité, vous pouvez donner sereinement, en toute assurance que votre héritage contribuera aux initiatives qui vous tiennent le plus à cœur.

À quelles initiatives mon don peut-il contribuer?

Ce qu'il y a de mieux avec un don ainsi planifié, c'est que vous décidez entièrement de la manière dont il sera utilisé. Vous pouvez faire un don à la Société Alzheimer au bénéfice de la recherche, pour financer des avancées révolutionnaires sur les troubles neurocognitifs, ou au bénéfice de programmes et de services de soutien aux personnes vivant avec un trouble neurocognitif, à leur famille et à leurs aidant·es. Si aucune de ces deux solutions ne correspond à vos intérêts, vous pouvez nous faire part des domaines que vous aimeriez financer.

Quelles sont les retombées d'un don testamentaire?

Quand vous inscrivez un don à votre testament, vous déclenchez une cascade de retombées inspirante qui durera des années et des années. Voici quelques-unes de ces retombées :

- 
- 
- 
- **Avantages fiscaux** : Les dons testamentaires peuvent réduire la pression fiscale sur votre succession de manière non négligeable, laissant plus de ressources pour contribuer à votre vision. C'est une manière d'économiser tout en donnant généreusement pour aider les personnes touchées par un trouble neurocognitif.
 - **Laisser un héritage durable** : L'impact de votre don persistera longtemps après votre décès. Votre générosité et votre vision d'un monde meilleur vivront à travers les programmes et les projets de recherche que la Société Alzheimer continuera de financer.
 - **Flexibilité** : Les dons testamentaires ont ceci d'exceptionnel que vous en gardez entièrement le contrôle. Vous pouvez modifier votre testament à tout moment pour que votre don reflète vos souhaits.

Comment faire un don testamentaire?

C'est assez simple. Vous pouvez donner un montant fixe, un pourcentage de votre succession, ou des biens (par exemple, des actions). Ce don n'affectera pas vos revenus de votre vivant, mais nous aidera à faire changer les choses dans l'avenir. Nous vous recommandons de consulter votre expert·e juridique ou financier·ère avant de prendre une décision, et nous serons là pour vous aider tout au long du processus.

Si vous souhaitez laisser votre marque dans la lutte contre les troubles neurocognitifs, communiquez avec nous : nous vous aiderons à faire un don tangible au bénéfice des générations futures.

*Société
Alzheimer*

**Société Alzheimer
du Canada**

20, avenue Eglinton Ouest,
16^e étage Toronto (Ontario)
M4R 1K8

Numéro de don de charité :
11878 4925 RR0001

Téléphone :
1-800-616-8816 ext. 2938

Courriel :
plangiving@alzheimer.ca